

ACCÉDER À UN EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROCÉDURE ET LIEUX DE DÉLIVRANCE :

Il existe en dehors des concours d'entrée à la Fonction Publique deux autres voies : l'accès à la Fonction Publique sur recrutement direct et par voie contractuelle.

Le Ministre en charge de la Fonction Publique peut, compte tenu des nécessités du service public, décider par arrêté, de recruter directement des agents qui n'ont pas le statut de fonctionnaires.

L'administration peut également pourvoir à ses missions de service public par le recrutement d'agents auxquels elle est liée par des contrats individuels.

DOCUMENTS À FOURNIR :

Dans tous les cas, le candidat à un emploi public doit adresser au service compétent un dossier contenant les pièces suivantes :

- Une demande timbrée
- Un extrait d'acte de naissance
- Un extrait ce casier judiciaire
- Un certificat de nationalité
- Une copie certifiée conforme du diplôme

SERVICE EN LIGNE ET FORMULAIRE :

Pour télécharger le formulaire d'inscription

SERVICES À CONTACTER :

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE - DAF - DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Adresse: - BAMAKO - MALI

Téléphone: +223 20223431 Fax: +223

E-mail: Web: <http://www.fonctionpublique.gouv.ml/>